



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU
MAIRE AGISSANT PAR DÉLÉGATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Décision n°2023DEC007

Date de mise en ligne sur le site internet de la Commune : 14 juin 2023

Objet : Demande de subvention auprès du Centre National du Livre

Le Maire de la Ville de Cugnaux,

Vu la délibération n°078 du 17 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal a donné délégation au Maire afin de demander à l'État, aux collectivités territoriales ou autre financeur, l'attribution de subventions dans la limite de 300 000 € par demande ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Il est sollicité auprès du Centre National du Livre une demande de subvention d'un montant de onze mille trente-cinq euros (11 035 €) pour 2022-2023 dans le cadre de « l'aide au développement de la lecture auprès des publics spécifiques »

Article 2

La présente décision sera applicable après mise en ligne sur le site internet de la Commune et transmission au représentant de l'État dans le département.

Cugnaux, le 13 juin 2023

Pour extrait conforme

Le Maire



Albert SANCHEZ